



# Le Saint-Siège

---

## **MESSAGE DU PAPE PAUL VI POUR LA JOURNÉE MISSIONNAIRE MONDIALE, 1978**

*A tous nos Frères et Fils dans le Christ!*

Parmi les préoccupations de notre ministère apostolique, sont présents à notre esprit, d'une manière toute particulière, l'intérêt pour la cause des Missions et l'étude des problèmes qui en découlent, tant à cause de l'importance que la cause missionnaire a dans la réalité vivante de l'Eglise, qu'à cause de la sensibilité et de la générosité qui est manifestée à son égard, et avec une chaleur croissante, par tout le Peuple de Dieu.

Nous reprenons donc bien volontiers ce thème inépuisable à l'occasion de la Journée Missionnaire mondiale, mais également parce que nous sommes assuré que les considérations que nous ferons, tout comme les suggestions que nous proposerons, feront l'objet d'une réflexion sérieuse de la part des Prêtres, des Religieux, et de tous les Coopérateurs des Missions Catholiques.

Le thème sur lequel Nous désirons attirer l'attention est justement celui de la coopération, comprise comme l'aide spécifique et directe offerte par l'évangélisation dans les lieux de mission. Nous espérons ainsi que les raisons et les critères d'un tel engagement missionnaire apparaîtront plus clairs et plus urgents.

### **L'aide apportée à l'évangélisation**

Quand on parle de coopération missionnaire, il faut, tout d'abord, se rappeler quel est le but premier de l'action de l'Eglise: l'annonce et la diffusion de l'Evangile de son divin Fondateur. L'aide apportée à l'évangélisation ne peut donc se réduire seulement à une œuvre de civilisation à caractère humain, ou — comme nous le faisons observer dans le Message de l'an passé — à la promotion du Tiers Monde. L'aide des fidèles doit s'adresser, en toute priorité, d'abord à l'évangélisation vraie et propre, à ce que l'on appelle la première évangélisation, pour faire en sorte que les signes permanents de la présence salvifique de Jésus-Christ par l'intermédiaire de son Eglise, laquelle est "Sacrement universel de salut" (*Ad Gentes*, n. 11), soient établis et rendus

bien visibles, en chaque communauté humaine.

Le Concile Vatican II nous avertit en effet que "la fin spécifique de l'activité missionnaire est l'évangélisation et la fondation de l'Eglise chez ces peuples et groupes où elle n'existe pas encore" (*ibid*, n. 6).

C'est donc dans cette perspective que s'inscrit l'aide nécessaire qui est demandée à tous les chrétiens.

Il arrive souvent, cependant que, à l'action évangélisatrice, doivent se joindre des initiatives prises en cas d'urgente nécessité, et ayant pour but le développement matériel et culturel des personnes et des peuples en voie de développement. Mais, même en ces cas, il est nécessaire de conserver à l'annonce de l'Evangile et à la fondation des Eglises locales, leur caractère prééminent, de manière à ce que l'aide technique ou économique apparaisse comme la conséquence logique de la prédication de la loi de l'Amour, apprise à l'école du Christ. Le secours apporté par les Missionnaires se présentera alors sous forme de dévouement fraternel empreint de délicatesse, et pour cette raison, même là où Jésus-Christ ne s'est pas encore manifesté dans la plénitude de sa transcendance, la semence est déjà jetée, et la porte est déjà ouverte pour la prédication ultérieure.

Or, pour pouvoir réaliser ce plan de travail, il faut la coresponsabilité de tout le Peuple de Dieu, c'est un service urgent qui s'impose à tous ceux qui président quelque Communauté que ce soit faisant partie de l'Eglise. Les premiers appelés à cette collaboration, sont les Prêtres, les Religieux et les Laïcs qui veulent vivre en conformité avec leur vocation baptismale. Sans cette dimension missionnaire, l'aide des anciennes Eglises, qui parvient aux individus isolés et aux peuples dans le besoin, pourrait perdre cette valeur de gratitude envers Dieu pour le don inestimable de la foi, et d'amour authentique de prochain, que les propres donateurs veulent y mettre.

### **L'aide aux jeunes Eglises**

La prédication de l'Evangile ne peut se limiter à la simple annonce de la Parole de Dieu, mais doit tendre, de même, à la création de la communauté chrétienne, en la plaçant dans la condition "de pouvoir par elle-même autant que c'est possible, à ses propres nécessités (Ad Gentes, n: 15), qui sont, en premier lieu, l'accroissement continu des vocations sacerdotales et religieuses, la naissance et la croissance d'initiatives adéquates au niveau religieux, culturel, et au plan de l'aide etc... L'aide missionnaire apportée par les fidèles devra donc être orientée vers ces Eglises particulières de fondation plus récente, lesquelles, étant donné une telle origine, ont besoin du soutien d'une communion effective et du secours concret des Eglises sœurs.

Cette préférence donnée à la répartition de l'aide caritative, bien loin de faire oublier les autres institutions missionnaires existant dans le monde, est la garantie, par la générosité qui s'y révèle,

de la protection de la Providence divine.

Parmi les formes d'aide aux jeunes Eglises, il faut citer celle assez répandue aujourd'hui, que l'on appelle "jumelage": c'est une donnée qu'il faut considérer comme authentique et positive, lorsque elle ne fait pas oublier le but fondamental de la coopération toute ordonnée aux nécessités urgentes de toute l'Eglise Missionnaire. Il se trouve, cependant, que plusieurs Eglises, ayant pourtant besoin de recevoir une assistance, éprouvent quelque hésitation devant le "jumelage", comme si elles craignaient de recevoir l'aide d'une Eglise particulière, préférant recevoir l'aide anonyme provenant d'un organisme central de l'Eglise Universelle, et qui respecte mieux, leur semble-t-il, leur dignité.

Il peut résulter, d'une telle attitude, que quelques jeunes Eglises en arrivent à être oubliées.

Nous voulons donc réaffirmer le principe selon lequel toute Eglise locale, quelle que soit l'époque de sa fondation, doit ressentir l'urgence pour elle d'être évangélisatrice, c'est-à-dire active et préoccupée de susciter et d'animer les diverses initiatives d'apostolat. Dans ce contexte, la jeune Eglise, tout en exprimant sa reconnaissance à la Communauté ecclésiale qui lui vient en aide, loin d'être pour ainsi dire, atrophiee dans son mouvement de croissance, ressentira elle aussi le besoin d'apporter sa propre collaboration généreuse pour favoriser la croissance de l'Eglise dans le monde entier.

Il faut aussi se rappeler, à ce sujet, que le progrès économique dans plusieurs régions où le christianisme s'est établi depuis longtemps, permet la naissance et l'épanouissement d'institutions qualifiées d'assistance et de bienfaisance. Cependant, les responsables de tels organismes ne sont pas toujours en mesure de reconnaître, parmi ceux à qui sont adressés les secours, ceux qui en ont le plus besoin; d'autres fois, le secours apporté, par manque d'entente entre l'institution d'aide et la communauté secourue, n'atteint pas le résultat espéré, qui était de développer le sens d'une responsabilité éveillée à la création de structures propres.

Précisément, pour remédier au risque de voir une aide se transformer en aide particulière ou en aide dispersée, il est apparu évident qu'il fallait une coordination à l'échelon supérieur entre les diverses formes de secours et d'aide.

### **L'aide missionnaire des Oeuvres Pontificales Missionnaires**

L'esprit de l'aide, que nous voulons recommander et promouvoir, est précisément celui des Oeuvres Pontificales Missionnaires, dont nous avons, à plusieurs reprises, mis en relief l'importance. Ces Oeuvres, en effet, sont nées au sein même de la Communauté chrétienne, avec le but d'encourager la conscience missionnaire de tout le Peuple de Dieu; et c'est à cause de leur nature universelle, et, littéralement catholique, que nos Prédécesseurs leur ont accordé ce titre: "Pontificales". Par cette appellation, qui n'est pas seulement honorifique ou décorative, les Oeuvres

Pontificales Missionnaires expriment et témoignent leur totale disponibilité pour apporter leur aide à celui "qui préside à la charité universelle". Etant donné leur caractère pontifical, les dites Œuvres sont également épis-copales, c'est-à-dire au service de la collégialité épiscopale et de chaque Evêque en particulier, parce qu'il est principe d'unité dans sa propre Eglise locale et responsable de l'évangélisation universelle. De telles Œuvres sont donc, dans le domaine de la coopération missionnaire, le moyen privilégié mis à la disposition de tout le Peuple de Dieu.

Si, dans l'activité missionnaire directe, la préférence va aux Instituts qui sont sous la direction des Evêques des Eglises particulières, dans la coopération missionnaire, la priorité, de la part de la Communauté chrétienne, revient aux Œuvres Pontificales Missionnaires. Avec raison donc, le Concile Vatican II a affirmé que "la première place doit être réservée à juste titre à ces Œuvres, parce qu'elles constituent autant de moyens soit pour inculquer aux catholiques, depuis leur plus jeune âge, un esprit vraiment universel et missionnaire, soit pour provoquer une collecte efficace, de subsides, au profit de toutes les Missions, et selon les besoins de chacune" (Ad Gentes, n. 38).

L'annonce et la diffusion de l'Evangile, aujourd'hui plus que jamais, demandent une planification d'ensemble prévoyante où concourent toutes les forces catholiques, tandis que le travail nécessaire de synthèse — en tant que service du primat universel du Souverain Pontife et du Collège Episcopal est confié au Dicastère Missionnaire auquel "il appartient de diriger et de coordonner par toute la terre l'œuvre missionnaire et la coopération missionnaire" (Ad Gentes, n. 29).

Il est donc souhaitable que dans le programme de renouveau pastoral qui est en cours dans diverses Nations et Diocèses, on reconnaisse aux Œuvres Pontificales Missionnaires, qui dépendent de la Sacrée Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples, la place éminente que le Concile Vatican II et nous-même lui avons reconnue. De la sorte, l'aide qualitative et quantitative apportée à l'œuvre de l'évangélisation grâce d'une part à une plus grande application de ses promoteurs, dans le domaine technique et au plan de l'organisation, et d'autre part grâce au sens accru des responsabilités chez les fidèles, ne connaîtra pas d'interruption. Avec ces pensées, Frères et Fils très chers en Jésus-Christ, nous invoquons sur vous et votre travail missionnaire les secours incessants de la Divine Assistance, et, de grand cœur, nous vous accordons notre bénédiction apostolique.

*Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, en la solennité de la Pentecôte, le 14 mai de l'an 1978, quinzième de notre Pontificat.*

**PAULUS PP. VI**